



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 63 - NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

37_Préfecture d'Indre- et- Loire

Cabinet du Préfet

Arrêté N °2014287-0005 - ARRÊTÉ fixant la composition du bureau de vote prévu pour les élections professionnelles au comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre- et- Loire	1
Arrêté N °2014311-0002 - ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 14 octobre 2014 fixant la composition du bureau de vote prévu pour les élections professionnelles au comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre- et- Loire	3



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014287-0005

signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE

le 14 Octobre 2014

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse

ARRÊTÉ fixant la composition du bureau de vote prévu pour les élections professionnelles au comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre- et- Loire

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET

ARRÊTÉ fixant la composition du bureau de vote prévu pour les élections professionnelles au comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre-et-Loire

Le Préfet, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du mérite,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2011- 184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
VU le décret n°2013-101 du 29 janvier 2013 relatif à la prorogation de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel du Ministère de l'Intérieur ;
VU l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création des comités techniques déconcentrés de la police nationale ;
VU la circulaire NOR : INTA1419122J du Ministère de l'Intérieur du 4 août 2014 relative aux élections des représentants du personnel aux Comités Techniques et aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
VU la circulaire NOR : INTA1420364C du Ministère de l'Intérieur du 26 août 2014 relative aux opérations de dépouillement, d'établissement et de proclamation des résultats à l'occasion de l'élection des représentants du personnel aux Comités Techniques et aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
VU l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 29 septembre 2014 fixant la composition du comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre-et-Loire ;
Sur proposition de Mme la Sous-préfète, Directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er – Il est institué au siège de la Direction départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire un bureau de vote unique, qui fait office de bureau de vote central départemental.

ARTICLE 2 – Le bureau de vote central départemental est composé de la façon suivante :

- un Président et un président adjoint ;
- un secrétaire et ou plusieurs secrétaires adjoints ;
- des représentants, titulaire et suppléant, de chaque organisation syndicale candidate.

ARTICLE 3 – Sont nommés :

- Président : M. DUCOURTIEUX Pascal, Commissaire divisionnaire ;
- Secrétaire : Mme NOYE Catherine, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

ARTICLE 4 – Mme la Sous-Préfète, Directrice de cabinet et Mme le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et devra être affiché dans les locaux de la police nationale.

Fait à Tours, le 14 octobre 2014

Jean-François Delage



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n ° 2014311-0002

**signé par
Le Préfet d'Indre- et- Loire - Signé : Jean- François DELAGE**

le 07 Novembre 2014

**37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Cabinet du Préfet
Attachée de presse**

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 14 octobre 2014 fixant la composition du bureau de vote prévu pour les élections professionnelles au comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre- et- Loire

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 14 octobre 2014 fixant la composition du bureau de vote prévu pour les élections professionnelles au comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre-et-Loire

Le Préfet, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du mérite,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2011- 184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
VU le décret n°2013-101 du 29 janvier 2013 relatif à la prorogation de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel du Ministère de l'Intérieur ;
VU l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création des comités techniques déconcentrés de la police nationale ;
VU la circulaire NOR : INTA1419122J du Ministère de l'Intérieur du 4 août 2014 relative aux élections des représentants du personnel aux Comités Techniques et aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
VU la circulaire NOR : INTA1420364C du Ministère de l'Intérieur du 26 août 2014 relative aux opérations de dépouillement, d'établissement et de proclamation des résultats à l'occasion de l'élection des représentants du personnel aux Comités Techniques et aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
VU l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 29 septembre 2014 fixant la composition du comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre-et-Loire ;
VU l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 14 octobre 2014 fixant la composition du bureau de vote prévu pour le comité technique des services déconcentrés de la police nationale d'Indre-et-Loire ;
Sur proposition de Mme la Sous-préfète, Directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er – L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2014 susvisé est complété comme suit :

Sont nommés :

Président : DUCOURTIEUX Pascal, Commissaire divisionnaire

Présidents adjoints :

- LAMBERT Marylène, Commandant de Police
- GAGNEAU Hugues, Commandant de Police
- JAGUENEAU Pascal, Commandant de Police
- POUTEAU Vincent, Commandant de Police
- RENOU Christophe, Capitaine de Police
- BUSSERON Christophe, Capitaine de Police
- ROL Hugues, Commandant de Police
- REYNAUD Jean-Pierre, Commandant de Police
- ESSERMEANT Elisabeth, Commandant de Police
- ZINANI Hugues, Capitaine de Police
- PERVEYRIE Jérôme, Commandant de Police
- PAROU Cédric, Capitaine de Police
- AUBRUN Franck, Commandant de Police

Secrétaire : Mme NOYE Catherine, SACE

Secrétaires adjoints :

- GREGOIRE-GENTY Marie-Noëlle, SACE
- JUCQUOIS Jean-Marc, SACN
- LOMBARD Laurent, Technicien SIC
- POITRINAL Marie-Christine, AAP2
- RANGEARD Christelle, AAP2

Sont désignés par les organisations syndicales ayant déposé une candidature les représentants suivants :

UNSA - FASMI

- Représentant titulaire : LE GOFF Frédéric
- Représentants suppléants : COIGNARD Charles-Edouard ; PROUHEZE Stéphane ; QUESNAY Yann ; GIRARD Ludovic.

FSMI – FO

- Représentant titulaire : DEBONO David
- Représentants suppléants : CLÉMENT Stéphanie ; REGNARD Francis ; COSTE Gabriel ; BEATO Patricia.

Alliance Police Nationale – Alliance SNAPATSI – Synergie Officiers – SICP

- Représentant titulaire : BARENTIN Vincent
- Représentants suppléants : LUCAS Franck ; MATHIEU Jérôme ; JAHANT Olivier ; CARZANA Nadège ; BERTHAULT Julien.

Un seul représentant par organisation syndicale pourra être présent à la fois dans le bureau de vote de ce scrutin.

ARTICLE 2 – Mme la Sous-Préfète, Directrice de cabinet et Mme le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et devra être affiché dans les locaux de la police nationale.

Fait à Tours, le 7 novembre 2014

Jean-François Delage